

2016 UN LÉGER MIEUX EN VUE POUR LE BÂTIMENT EN BRETAGNE

La Cellule Économique de Bretagne regroupe un ensemble de partenaires publics et privés participant à l'acte de construire. Observatoire régional de la filière construction, cette association est un outil technique et un lieu de concertation qui observe, analyse et informe pour approfondir la connaissance de la filière construction. Les travaux de prévision et d'évaluation permettent d'éclairer, à court et moyen terme, les stratégies des professionnels et les décisions des Pouvoirs Publics. Sortis en février 2016, ses dernières prévisions présentent les tendances de l'année pour le secteur du bâtiment par marché.

+ 1,3 % en 2016

Le compte de production est réalisé à partir d'un grand nombre d'informations (unité logement, unité m², type de financement, délai de construction, taille de l'opération, prix...), obtenues à des périodicités et des délais différents afin de reconstituer les grands éléments de la production du secteur du bâtiment, exprimés en volume.

> www.cellule-eco-bretagne.asso.fr

LE BÂTIMENT EN BRETAGNE Évolution de la production en volume

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
LOGEMENT	+2,6	-8,5	-4,7	-8,6	-6,6	+5,4
NON RÉSIDENTIEL	-2	-3,5	-7,5	-5,8	-7,2	-4,3
CONSTRUCTION NEUVE	+1	-6,1	-5,7	-7,6	-6,8	+1,9
ENTRETIEN LOGEMENT	+1,3	-0,7	-0,7	-0,2	+0,4	+1
ENTRETIEN NON RÉSIDENTIEL	-0,7	-0,4	-1,9	-0,5	0	+0,2
ENTRETIEN	+0,5	-0,6	-1,2	-0,3	+0,2	+0,7
TOTAL BÂTIMENT	+0,8	-4	-3,6	-4,1	-3,3	+1,3

Le volume de production enregistré en 2015 en Bretagne représente un chiffre d'affaires total des entreprises de **6 992 M€ HT**



Philippe Pelletier,
Avocat et Président du Plan Bâtiment Durable

LE BÂTIMENT, MOTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En France, le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie devant celui des transports et de l'industrie. Il est responsable d'environ 20% des émissions de gaz à effet de serre, principalement en raison d'un parc résidentiel ancien. 20 millions de logements, soit environ 60% du parc, ont été construits avant la première réglementation thermique de 1974. Compte tenu du rythme de renouvellement du parc d'environ 1% par an, il restera en 2050 entre 30 et 40% de logements construits avant 1975.

L'année 2015 a mis les enjeux environnementaux au cœur de l'actualité avec la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la COP21 ; le secteur du bâtiment apparaît clairement comme un secteur clé pour atteindre les différents objectifs fixés. Il est plus que jamais nécessaire de s'engager dans un mouvement massif de rénovation de nos bâtiments.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe l'objectif de 500 000 rénovations par an à partir de 2017. Afin d'atteindre ce chiffre, il est nécessaire que l'ensemble de la filière du bâtiment et de l'immobilier se mobilise. Le décret sur l'obligation de rénovation du parc tertiaire, attendu depuis 2010, est en passe d'être publié et envoie un signal positif aux professionnels, dont certains sont déjà mobilisés à travers la charte volontaire d'engagement initiée par le Plan Bâtiment Durable ; c'est le cas des universités Rennes 1 et Rennes 2.

Cette capacité de mobilisation doit être poussée plus loin, notamment grâce à l'engagement du monde de l'éducation via la rénovation de nos écoles, collèges, lycées et universités. Qui est plus à même de démontrer l'exemplarité que la jeunesse ? Ce sont ces jeunes qui pourront faire preuve de pédagogie auprès de leurs parents, et les convaincre d'engager des travaux de rénovation énergétique de leurs logements, ce sont eux qui seront les meilleurs ambassadeurs possibles de l'efficacité énergétique.

Cette mobilisation se doit d'être également portée sur les territoires, c'est d'ores et déjà le cas en Bretagne avec le Plan Bâtiment Durable breton qui associe l'ensemble des acteurs vers un projet ambitieux et une action efficace pour accompagner la rénovation.

Ce processus est porté par l'ensemble des professionnels, et les architectes y jouent un rôle positif. Les leviers de déclenchement des actions de rénovation pour les particuliers dépassent le seul aspect économique et sont aujourd'hui multiples. Les notions de confort et d'adaptabilité du logement à la vieillesse, notamment, deviennent centrales.

C'est cette capacité d'action, de tous et déclinée sur chaque territoire, qui nous permettra d'engager la massification de la rénovation des bâtiments. Et les architectes ont un rôle important à jouer dans ce processus.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

L'ADEME* BRETAGNE EN ACTION

*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Après les débats internationaux de la COP 21, l'ADEME* Bretagne poursuit son action régionale en aidant les entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et grand public à progresser dans leur démarche environnementale. Elle leur offre pour cela ses capacités d'expertise et de conseil dans trois domaines prioritaires : la politique Déchets, la production de chaleur renouvelable et la rénovation énergétique des bâtiments. Initiées en 2015, ces actions ont permis d'amorcer de nombreuses démarches vertueuses qui vont prendre corps et se renforcer en 2016 au profit d'une région déterminée à être exemplaire en matière de croissance durable.

Responsable de 23% des gaz à effets de serre dans la région et de 45% des consommations énergétiques, le bâtiment est l'une des priorités de l'ADEME Bretagne qui souhaite positionner le territoire parmi les pionniers de la rénovation énergétique de l'habitat. L'objectif est ambitieux avec 45 000 logements rénovés par an à l'horizon 2020. Le budget consacré à cet effort fut de 2,4 M€ en 2015 et sera de 2,15 M€ en 2016.

À ce titre, l'agence va poursuivre le déploiement des Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat (PLRH). Il s'agit de mobiliser en espaces ressources l'ensemble des compétences sur l'habitat et l'énergie disponibles sur un territoire pour accompagner les particuliers et les professionnels

dans la transition énergétique. L'ADEME et la Région soutiennent le développement de ces plateformes. À ce jour, 9 sont opérationnelles, 4 en cours de finalisation et 6 en études. Parmi celles en voie de finalisation, Saint-Brieuc et Brest notamment, présentent des résultats encourageants. La PLRH Saint-Brieuc (Vir'Volt ma Maison) a ainsi permis d'établir 2 300 contacts avec des particuliers, d'accompagner 700 projets, de traiter 250 dossiers et la concrétisation de 136 projets entre 2013 et 2015. À la PLRH de Brest, ce sont 374 diagnostics réalisés, 187 dossiers engagés, 140 dossiers aboutis et une économie d'énergie moyenne de 45%.

En 2016, l'ADEME Bretagne poursuivra également l'accompagnement de la montée en compétence des professionnels du bâtiment, via le dispositif de formation Praxibat. Il s'agit de former les TPE/PME pour qu'elles se voient attribuer la mention « Reconnu garant de l'environnement » (RGE). Fin décembre 2015, 4457 entreprises bretonnes étaient labellisées RGE (971 dans les Côtes-d'Armor, 1166 dans le Finistère, 1268 en Ille-et-Vilaine et 1052 dans le Morbihan). La Bretagne fait figure de bon élève puisqu'elle est la 3^{ème} région française en nombre de professionnels qualifiés, soit 19% des entreprises du BTP.

ADEME



Contact ADEME Bretagne - Rennes - Tel : 02 99 85 87 00

> www.bretagne.ademe.fr/domaines-d'intervention/batiment/rehabilitation

L'exemple du Lycée Colbert de Lorient

AVANT



APRÈS



Les grands objectifs de cette réhabilitation ont été de requalifier l'extérieur du bâtiment, de diminuer la consommation d'énergie, d'améliorer le confort acoustique et de renforcer la structure existante. La valeur environnementale a prédominé pour ce projet.

- Maître d'ouvrage : Conseil Régional de Bretagne
- Maître d'ouvrage délégué : SEMAEB
- Maître d'œuvre et conception : Anthracite Architecture 2.0 et EGIS Bâtiments Centre Ouest (35)
- Entreprises lot façade bois : Quille Construction avec sous-traitance IC Bois (56)

RÉNOVATION

UN NOUVEL OUTIL DE COMMUNICATION POUR LES ARCHITECTES

Découvrez le nouveau dépliant édité par le Conseil de l'Ordre à destination des particuliers ayant un projet de rénovation. Aux couleurs de la nouvelle charte graphique, ce flyer simple et ludique de 4 pages présente l'étendue de l'expertise

> contact@ordresearchitectesbretagne.org

des architectes dans tous les domaines de la rénovation. Il sera distribué aux visiteurs lors des salons et les architectes eux-mêmes peuvent en commander auprès de l'Ordre pour développer leur clientèle.

